

Bachelier : agrégé de l'enseignement secondaire inférieur orientation mathématiques

HELHa Braine-le-Comte Rue des Postes 101 7090 BRAINE-LE-COMTE Tél : +32 (0) 67 55 47 37 Fax : +32 (0) 67 55 47 38 Mail : edu-braine@helha.be
HELHa Leuze-en-Hainaut Tour Saint-Pierre 9 7900 LEUZE-EN-HAINAUT Tél : +32 (0) 69 67 21 00 Fax : +32 (0) 69 67 21 05 Mail : edu-leuze@helha.be
HELHa Loverval Place Maurice Brasseur 6 6280 LOVERVAL Tél : +32 (0) 71 43 82 11 Fax : +32 (0) 71 47 28 19 Mail : edu-loverval@helha.be

1. Identification de l'Unité d'Enseignement

UE 35 Stages pédagogiques 2			
Ancien Code	PEGM2B35MA	Caractère	Obligatoire
Nouveau Code	XEMB2350		
Bloc	2B	Quadrimestre(s)	Q1Q2
Crédits ECTS	12 C	Volume horaire	120 h
Coordonnées des responsables et des intervenants dans l'UE	HELHa Braine-le-Comte Erwin DEL COL (erwin.del.col@helha.be) HELHa Leuze-en-Hainaut Sigouline LEMBOURG (lembourgs@helha.be) HELHa Loverval Nathalie DEGOSSERIE (nathalie.degosserie@helha.be) Ingrid DEJAIFFE (ingrid.dejaiffe@helha.be) Sylvie JANCART (sylvie.jancart@helha.be)		
Coefficient de pondération	120		
Cycle et niveau du Cadre Francophone de Certification	bachelier / niveau 6 du CFC		
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français		

2. Présentation

Introduction

Cette UE correspond à la situation d'intégration des stages dans laquelle l'étudiant est appelé à mobiliser la plupart des compétences et capacités développées au sein de la formation.

Contribution au profil d'enseignement (cf. référentiel de compétences)

Cette Unité d'Enseignement contribue au développement des compétences et capacités suivantes :

- Compétence 1 **Communiquer de manière adéquate dans la langue d'enseignement dans les divers contextes liés à la profession**
 - 1.1 Maîtriser la langue orale et écrite, tant du point de vue normatif que discursif
- Compétence 2 **Respecter un cadre déontologique et adopter une démarche éthique dans une perspective démocratique et de responsabilité**
 - 2.1 Mesurer les enjeux éthiques liés à la pratique professionnelle
 - 2.2 Mettre en œuvre les textes légaux et documents de référence
 - 2.3 S'inscrire dans le cadre déontologique de la profession
- Compétence 3 **Travailler en équipes, entretenir des relations de partenariat avec les familles, les institutions et, de manière plus large, agir comme acteur social et culturel au sein de la société**
 - 3.2 S'impliquer en professionnel capable d'analyser et de dépasser ses réactions spontanées, ses préjugés, ses émotions
- Compétence 4 **Entretenir un rapport critique et autonome avec le savoir scientifique et oser innover**
 - 4.1 Adopter une attitude de recherche et de curiosité intellectuelle

- 4.3 Mettre en question ses connaissances et ses pratiques
- 4.4 Actualiser ses connaissances et ajuster, voire transformer ses pratiques
- 4.5 Apprécier la qualité des documents pédagogiques (manuels scolaires et livres du professeur associés, ressources documentaires, logiciels d'enseignement...)
- Compétence 5 **Développer une expertise dans les contenus enseignés et dans la méthodologie de leur enseignement**
 - 5.2 S'approprier les contenus, concepts, notions, démarches et méthodes de chacun des champs disciplinaires et psychopédagogiques
 - 5.3 Mettre en oeuvre des dispositifs didactiques dans les différentes disciplines enseignées
- Compétence 6 **Concevoir, conduire, réguler et évaluer des situations d'apprentissage qui visent le développement de chaque élève dans toutes ses dimensions**
 - 6.1 Planifier l'action pédagogique en articulant les compétences, les besoins des élèves et les moyens didactiques
 - 6.2 Choisir des approches didactiques variées, pluridisciplinaires et appropriées au développement des compétences visées dans le programme de formation
 - 6.3 Créer des conditions d'apprentissage pour que chaque élève s'engage dans des tâches et des projets significatifs
- Compétence 7 **Créer et développer un environnement propre à stimuler les interactions sociales et le partage d'expériences communes, où chacun se sent accepté**
 - 7.1 Gérer la classe de manière stimulante, structurante et sécurisante
 - 7.2 Promouvoir le dialogue et la négociation pour instaurer dans la classe un climat de confiance favorable aux apprentissages
 - 7.4 Promouvoir la confiance en soi et le développement de la personne de chacun des élèves

Acquis d'apprentissage visés

- 1) Utilisera un langage précis, une syntaxe correcte tant au niveau de l'oral en classe qu'à l'écrit dans les préparations de cours, les documents élèves ou toute production réalisée dans le cadre du stage. (1.1)
- 2) Installera une relation saine d'écoute bienveillante et de respect des apprenants (2.1 , 7.2)
- 3) Utilisera les textes légaux et documents de référence au service des activités d'enseignement- apprentissage.(2.2)
- 4) Respectera le cadre déontologique de la profession en adoptant une attitude conforme aux normes en vigueur et règlements d'ordre intérieur, tant de la HE que des lieux de stage. (2.3)
- 5) Remettra en question son attitude et ses pratiques et, par voie de conséquence, modifiera toute activité préparée et/ou vécue en classe suite à l'analyse réalisée, ce, en coopération avec les maîtres de stage et enseignants de la HE (3.2, 3.3, 4.1, 4.3, 4.4)
- 6) Choisira adéquatement les documents pédagogiques et justifiera ses choix. (4.5)
- 7) Présentera un degré de maîtrise attendu des disciplines d'enseignement et des concepts psychopédagogiques mis en oeuvre à travers les activités préparées et vécues en classe. (5.2)
- 8) Préparera, sur base des compétences du programme explicitées, et mènera en classe des activités d'enseignement/apprentissage dans les disciplines liées à sa sous-section en variant les procédés méthodologiques, en adaptant les contenus au niveau des élèves tout en ayant le souci de susciter leur réflexion. (5.3, 6.1, 6.2, 6.3, 6.5)
- 9) Identifiera les éléments significatifs et pertinents d'une situation d'enseignement-apprentissage menée par tout professionnel sur le lieu de stage. (6.4)
- 10) Gèrera le groupe-classe et l'ambiance de travail en suscitant la motivation des élèves, notamment en encourageant les élèves, en respectant le statut de l'erreur et en faisant preuve de tolérance vis-à-vis de leurs démarches (7.1, 7.2, 7.4)

Liens avec d'autres UE

Prérequis pour cette UE : PEGM1B01MA
 Corequis pour cette UE : PEGM2B34MA

3. Description des activités d'apprentissage

Cette unité d'enseignement comprend l(es) activité(s) d'apprentissage suivante(s) :

PEGM2B35MAA Stages pédagogiques 120 h / 12 C

Les descriptions détaillées des différentes activités d'apprentissage sont reprises dans les fiches descriptives jointes.

4. Modalités d'évaluation

Les 120 points attribués dans cette UE sont répartis entre les différentes activités de la manière suivante :

PEGM2B35MAA Stages pédagogiques 120

Les formes d'évaluation et les dispositions complémentaires particulières des différentes activités d'apprentissage

sont reprises dans les fiches descriptives jointes.

Dispositions complémentaires relatives à l'UE

Cette activité d'apprentissage ne pouvant faire l'objet d'une remédiation et d'une seconde évaluation, la note de la 1ère session est reportée d'office en 2e session, quand bien même elle est inférieure à 50%

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur adjoint de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 66 du règlement général des études 2024-2025).

Bachelier : agrégé de l'enseignement secondaire inférieur orientation mathématiques

HELHa Leuze-en-Hainaut Tour Saint-Pierre 9 7900 LEUZE-EN-HAINAUT
Tél : +32 (0) 69 67 21 00 Fax : +32 (0) 69 67 21 05 Mail : edu-leuze@helha.be

1. Identification de l'activité d'apprentissage

Stages pédagogiques			
Ancien Code	22_PEGM2B35MAA	Caractère	Obligatoire
Nouveau Code	ZEMB2351		
Bloc	2B	Quadrimestre(s)	Q1Q2
Crédits ECTS	12 C	Volume horaire	120 h
Coordonnées du Titulaire de l'activité et des intervenants	Sigouleine LEMBOURG (lembourgs@helha.be)		
Coefficient de pondération	120		
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français		

2. Présentation

Introduction

Les stages visent le développement de certaines compétences professionnelles des étudiants selon les paliers définis.

Objectifs / Acquis d'apprentissage

L'étudiant doit mobiliser différentes composantes des compétences professionnelles. Celles-ci sont évaluées lors des visites de stage en respectant les paliers définis.

Les stages sont des activités pratiques en situation réelle au cours desquelles, aidé et guidé par ses professeurs et ses maîtres de stage, l'étudiant apprendra à préparer des unités d'enseignement-apprentissage et à les mettre en œuvre.

3. Description des activités d'apprentissage

Contenu

Deux stages de deux semaines ainsi qu'une semaine supplémentaire de "transition" précédant le premier stage. Idéalement, pour le premier stage, la première semaine est composée de 5 jours durant lesquels 6 périodes de cours doivent déjà être assurées ainsi qu'au moins 8 périodes d'observation ; la seconde comprend 8 heures et la troisième comprend 10 heures de cours (donc, un total de minimum 24 h sur les 3 semaines + observation facultative lors des semaines 2 et 3). Pour le second stage, 28 périodes doivent être assurées s'étalant sur deux semaines (+observation facultative).

Démarches d'apprentissage

Au cours des semaines précédant les stages, l'étudiant rencontre ses maîtres de stage afin de recevoir les directives de travail. Il doit aussi, à certaines occasions définies en début d'année (voir calendrier), observer les enseignants au travail.

Durant la préparation de ses stages, l'étudiant est aidé par ses différents professeurs (professeurs de didactique des disciplines, professeur de pédagogie, maître de formation pratique) ainsi que par ses maîtres de stage.

Tout au long du stage, le stagiaire reçoit aides et conseils qui l'aideront à affiner sa conception et sa pratique de l'enseignement et à ajuster celles-ci aux caractéristiques du terrain. Il doit également s'autoévaluer régulièrement et consigner son analyse dans son carnet réflexif.

Dispositifs d'aide à la réussite

Accompagnement de la part des enseignants lors des préparations.

Une semaine dite de "préparation" est prévue au calendrier académique. Pendant cette semaine, des moments sont prévus pour répondre aux questions des étudiants et vérifier l'état d'avancement des préparations.

L'étudiant devra effectuer une demande par écrit, selon les disponibilités horaires des enseignants (professeurs de disciplines, MFP et/ou pédagogues).

Sources et références

Néant

Supports en ligne

Les supports en ligne et indispensables pour acquérir les compétences requises sont :

Supports déposés sur la plateforme ConnectED

4. Modalités d'évaluation

Principe

Les stages sont évalués de manière formative par les maîtres de stage et les enseignants de la Haute Ecole. Ils sont évalués de manière certificative uniquement par les enseignants de la Haute Ecole.

Cette activité d'apprentissage ne pouvant faire l'objet d'une remédiation et d'une seconde évaluation, la note de la 1ère session est reportée d'office en 2e session, quand bien même elle est inférieure à 50%. Les stages ne pourront être effectués que si l'étudiant a participé à l'ensemble des activités d'apprentissage AFP. En cas d'absences injustifiées lors des AFP, le stage ne pourra être effectué par l'étudiant et sera considéré comme non présenté.

Au cas où l'étudiant ne présente pas une farde de préparations en ordre, les enseignants de la HE peuvent, selon leur appréciation, lui refuser l'accès au stage et octroyer de facto un échec à l'UE. Cette règle est également d'application pour des manquements durant le stage.

La note est fixée sur base du document "Attribution de la cote de stage" posté sur connected

Pondérations

	Q1		Q2		Q3	
	Modalités	%	Modalités	%	Modalités	%
production journalière						
Période d'évaluation			Stg	100		

Stg = Stages

La pondération de cette activité d'apprentissage au sein de l'UE dont elle fait partie vaut 120

Dispositions complémentaires

Néant

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 66 du règlement général des études 2024-2025).